

Session Plénière du 10 Novembre 2021
RAPPORT 21.04.01 - Orientations Budgétaires 2022
Intervention de Mylène Wunsch

Monsieur le Président, chers collègues,

A travers les confinements successifs, la crise sanitaire a été un révélateur de nouvelles habitudes d'organisation du travail et donc de nouvelles façons de se déplacer : l'utilisation des transports dans notre Région s'en est retrouvée impactée.

A cela s'ajoute l'ouverture progressive du transport ferroviaire à la concurrence, qui risque à terme d'accentuer encore plus le désengagement des petites lignes au profit de celles à priori rentables. Or l'offre de transport qui est gérée et proposée par le Conseil Régional à l'ensemble de nos administrés, n'a pas vocation à être rentable mais à être utile : c'est tout le sens du service public auquel nous tenons.

Vous évoquez dans le paragraphe sur « les mobilités du quotidien » : le déploiement d'un réseau régional de transports publics de proximité, grâce à la mise en œuvre de contrats de mobilités rurales. Les termes sont engageants mais à quoi cela correspond-t-il exactement ?

Nous reconnaissons les investissements importants engagés par la Région pour la modernisation du matériel roulant, toutefois il reste encore beaucoup à faire en matière d'accessibilité, cela reste un réel problème pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite.

Également, nous prenons acte du report de l'expérimentation du train à hydrogène entre Tours et Loches, qui relevait d'avantage d'une opération d'affichage : les travaux nécessaires obligeaient dans tous les cas à stopper toute circulation sur la ligne. La métropole de Tours-Val de Loire se doit par d'ailleurs de prendre toute sa part dans la mise en œuvre de ce projet qui se veut multimodal.

Cette multimodalité doit s'inscrire dans le cadre d'une égalité d'accès pour tous à tous ses territoires et doit intégrer une offre de taxis ruraux ainsi que le développement du covoiturage notamment sur les trajets courts. A plus forte raison dans nos communes rurales pour lesquelles la population vieillissante : le vélo n'étant pas la meilleure des alternatives.

A l'heure où il l'on envisage de plus en plus le maintien à domicile des personnes âgées, il serait judicieux que la Région, a qui incombe la réalisation du schéma routier d'intérêt régional, n'oublie pas que son périmètre s'étend au-delà des métropoles d'Orléans et de Tours et intègre pleinement le Sud de la Touraine, le Berry, la Beauce et la Gâtine.

Le désenclavement des territoires doit contribuer à l'attractivité de notre Région. Il s'agit d'une priorité pour attirer de nouvelles entreprises, de l'emploi, et donc de nouveaux habitants.

Enfin, les pouvoirs publics devront aussi résoudre une problématique persistante et qui n'est pas nouvelle à savoir l'insécurité dans les transports et à leurs abords : le dernier exemple en date avec l'incendie volontaire d'un car Rémi dans le quartier de La Rabière à Joué-lès-Tours le 20 octobre dernier, qui n'incite pas à utiliser les transports en commun !

